



Le journal de Rampillon

Octobre 2023



SOMMAIRE

[p.2](#) Editorial | [p.4](#) Municipalité et Aides régionales
[p.15](#) Cuisine et Jeux | [p.16](#) Contacts



Chères Rampillonaises, Chers Rampillonnais,

J'espère que l'été aura permis de vous ressourcer afin de démarrer cette nouvelle année (scolaire) en forme et plein d'énergie.

Depuis le dernier numéro, il y a pas mal de choses à dire. Le 1er juillet dernier, eut lieu l'inauguration de nos travaux. Nous avons 3 ans pour les réaliser, il en aura fallu un peu plus d'un. 16 mois exactement, pour voir les éléments de voirie et les aires de jeux moderniser et dynamiser le village. Vu la fréquentation, il me semble que c'est une belle réussite collective. Ce fut également le jour du repas partagé, organisé par le foyer rural, avec saucisses et apéritif offertes. Pour clôturer cette belle journée, un feu d'artifice est venu mettre des étoiles dans les yeux de tous les spectateurs, petits et grands. Un grand merci à notre artificier Rampillonnais, qui nous permet d'assister à un très beau spectacle, à un tarif très raisonnable. A cette occasion, certains ont testé notre tout nouveau distributeur de pain. Celui-ci est géré par le boulanger de Sognolles-en-Montois et nous constatons que vous êtes nombreux à vous y fournir. Il est vrai que le pain est bon, pas plus cher qu'en boulangerie, et frais à toute heure.

Des nouvelles moins réjouissantes ont perturbé notre été. Ainsi, vous avez pu entendre parler de la hausse conséquente de la taxe foncière dans beaucoup de villes et villages. Si vous comparez vos deux derniers avis de taxe foncière, vous constaterez que malgré le contexte économique de plus en plus compliqué pour gérer notre village, le choix a été fait à Rampillon de ne pas augmenter la pression fiscale. Comme depuis bientôt 10 ans, nous essayons de gérer les finances du village au plus juste, « en bon père de famille » comme on le dit.

Malgré cela, nous continuons de faire évoluer le village, car en plus des travaux dont je parlais au-dessus, vous aurez remarqué qu'un tout nouveau camion est à la disposition de nos agents municipaux. Celui-ci sera plus pratique que la voiture et plus rapide que le tracteur pour effectuer de nombreuses tâches par nos deux agents. A ce propos, vous pourrez remarquer, si ce n'est déjà fait, que 3 nouveaux visages ont rejoint l'équipe. En effet, il a fallu combler le départ de 3 agents. Véronique et Marie-Ange, qui œuvraient pour l'école et la cantine, et notre dernier arrivé, depuis le 19 septembre, Alexandre. Ce jeune Rampillonnais remplace Yannick, qui après de nombreuses années à entretenir son village, a souhaité poursuivre sa vie dans sa si chère Bretagne. Comme on le dit, « bon vent Yannick » et bienvenue à Alexandre.

D'autres petits aménagements, moins visibles par la plupart d'entre vous, ont eu lieu pendant l'été. Le grillage de l'école, démonté lors des travaux d'aménagement de la zone humide, a été remis en place après plus de 2 ans, afin de permettre à la terre de se stabiliser. De nouvelles mousses de sécurité ont été installées afin de préserver nos jeunes enfants des chocs contre les gouttières.

Un autre changement, plutôt une évolution, le mobilier de la mairie a été changé. Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, il nous a semblé normal de penser aux conditions d'accueil des habitants, et aux conditions de travail de nos agents. L'ancien mobilier a été placé dans la maison « Decerf » où de nouvelles activités devraient voir le jour assez rapidement. A ce sujet, vous avez sûrement remarqué que de plus en plus d'activités ont lieu dans notre village.



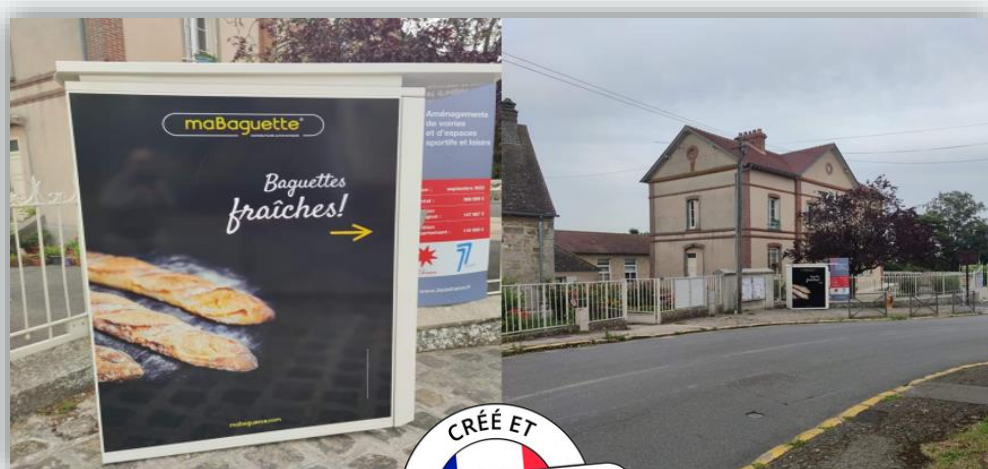
En lisant ces quelques lignes, vous comprendrez que nous faisons le maximum pour améliorer les conditions de vie des Rampillonnais et les conditions de travail de nos agents.

Rampillon se modernise, Rampillon est dynamique, vive Rampillon.

Votre maire,
Sébastien Coupas.



Feux artifices du 01/07/2023



Le service est disponible depuis le 22 Juin 2023.



Nuisances Sonores



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés



Ce que dit la loi :

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Rappelons pour le bien-être de tous que les bruits d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques et j'en passe, sont tolérés pour les particuliers :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h,

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,

Les dimanches et jours fériés **UNIQUEMENT** de 10 h à 12 h.



Pour en finir avec ce sujet délicat du bruit, les Rampillonnaise (et autres) aimeraient ne pas être sans cesse agressés par les aboiements intempestifs et souvent agressifs des chiens. Certes, ils sont censés protéger leur territoire mais font souvent peur aux promeneurs, sans parler des aboiements nocturnes en continue.

Ces recommandations ne sont pas là pour vous embêter mais sont édictées pour permettre aux Rampillonnaise de pouvoir profiter de leur village sans être « agressés » à tous moments par ces différentes nuisances sonores.

C'est l'action individuelle de tous qui permet d'améliorer la vie en collectivité. Au quotidien, le respect de certaines règles entre voisins permet d'éviter les nuisances et les conflits.

Rappel civisme dans notre village

Le respect de soi, des autres et de son lieu de vie



1) Assurez-vous que votre chien fasse ses besoins naturels dans le caniveau et ramassez ses déjections.

Cet acte de civisme est la seule véritable solution pour conserver nos rues, nos trottoirs et nos espaces verts dans un état de propreté satisfaisant pour le bien-être de tous dans la commune.

Personne n'aime marcher sur une crotte même si c'est censé porter bonheur !!!



2) Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies publiques doivent être coupés à l'aplomb de ces voies par les propriétaires. Idem pour les limites séparatives de deux propriétés privées.



3) Après avoir nettoyé son extérieur, il est tentant de brûler la tonte de pelouse, les feuilles mortes ou les branchages pour s'en débarrasser rapidement mais peut-on faire un feu dans son jardin ?

Réponse : Même propriétaire de votre jardin, vous ne pouvez pas y allumer un feu. Il est interdit de brûler tout type de déchets à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020). Cette interdiction concerne les biodéchets.

Des dérogations à l'interdiction de faire un feu dans son jardin existent. Elles sont de deux sortes.

a) Le maire peut exceptionnellement autoriser les habitants de la commune à faire un feu pour brûler des déchets verts :

- S'il n'y a pas de déchetterie à proximité
- S'il n'y a pas de collecte sélective prévue

b) Le préfet peut délivrer une dérogation individuelle de faire du feu dans son jardin, à une personne qui en fait la demande, pour éliminer des parasites sur des végétaux ou des plantes envahissantes.

Inauguration du Contrat Rural, le 01/07/2023

Par Edouard DONIO



Le 01 Juillet 2023 fut une date importante avec l'inauguration des réalisations permises par notre contrat rural.

Nous tenons à remercier tous les participant, dont Mme **Valérie LACROUTE** (Vice-présidente du Conseil Régional), M. **Jean-Louis THIERIOT** (Conseiller départemental), Mme **Nolwenn LE BOUTER** (Conseillère départementale), M. **Pierre CUYPERS** (Sénateur), M. **Jean-Marc MORMECK** (ancien champion du monde de boxe).

Après les discours et une visite de notre Pump track (dédié aux adeptes du VTT, Skate, BMX...), un pot d'amitié fut servi.

S'en est suivie une après-midi sportive avec les 4 animateurs de l'école multisport (**Gaëlle, Roberto, Thomas et Léo**).



Cette journée se termina par un repas en musique organisé par le Foyer Rural encadré par un concert d'un groupe local.

Un feu artificiel fut tiré par **Bastien VANTYGHEM**, artificier Rampillonais.



L'Église Saint-Eliphe [Dans le rétro]

Par Corinne BOURRY

Le dimanche 25 juin a été consacré aux journées du Patrimoine de pays et des Moulins avec l'ouverture de la Tour aux Miches pour les plus téméraires.



Vous avez pu également déambuler pour admirer les tableaux de M. **Gérard Esnault**, peintre nangissien bien connu dans la région.



Et pour clore cette belle et chaude journée, l'orchestre « **Les Acronotes Ans Mêlés** » composés de musiciens de tous âges n'ayant que quelques années de pratique d'un instrument de musique a offert un concert de grande qualité devant un public enthousiaste.



Crédit photo : « Paroles en scène »

Le 27 juillet, sous l'égide de la Brie Nangissienne, nous avons reçu la compagnie « **Les Paladins** » qui a interprété des chants traditionnels espagnols après avoir proposé un atelier d'initiation au chant.

- atelier chant : **Luanda Siqueira**
- concert : **Jérôme Correas, Magali Léger, Jean-François Lombard**

Après le patrimoine de Pays, nous avons participé aux journées Européennes du Patrimoine les samedi 16 septembre de 15 h à 18 h et le dimanche 17 septembre non-stop de 10 h à 18 h avec l'ouverture de la Tour aux Miches, l'exposition des panneaux du Retable...



...et une intervention passionnante de Monsieur Jean-Pierre Fournier, sur les fouilles qu'il a effectuées en 1987 avec le groupe archéologique du canton de Nangis à la demande de M. Moulin alors architecte en chef des monuments historiques.

Cette recherche devant l'église a mis en évidence l'existence d'un porche médiéval vraisemblablement détruit vers les XVIème ou XVIIème siècle qui a donc pu être reconstruit et achevé en 1997.



M. **Gérard Esnault** nous a gentiment prêté un tableau en cours de création en imaginant les peintures de l'époque de la construction de l'église.



15.
10G
O
S
P
E
L

Concert au profit de la restauration de l'église

VOICE OF
FREEDOMEGLISE SAINT-ELIPHE
DE RAMPILLON (77)Dimanche 15 octobre
2023

17 H

TARIFS :

Non adhérents : 12 €
 Adhérents : 10 €
 Scolaires : 8 €
 Moins de 12 ans : gratuit

Réservations :

Marie Denuault : 01 60 58 70 07
 Sergine Dufour : 06 29 68 67 96
 Corinne Bourry : 06 81 74 63 68



Nous nous retrouverons [le dimanche 15 octobre à 17 h](#) pour clore la saison estivale avec un grand concert de Gospel par les Voice of Freedom qui ont déjà fait chanter par deux fois l'église de Rampillon.

Ensuite, l'église pourra bénéficier d'un repos bien mérité jusqu'à sa réouverture [le dimanche 31 mars 2024](#) (dimanche de Pâques).

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles qui se relayent pour faire vivre cette église lors des permanences des dimanches et jours fériés, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 01 64 08 06 17.

Exercices des pompiers à Rampillon

Par Corinne BOURRY

Vous avez peut-être vu de nombreuses voitures de pompiers jeudi 21 septembre aux abords de la mairie.

Pas de panique : il s'agissait d'un entraînement des pompiers du S.M.P.M. (Secours en Milieu Périlleux et Montagneux).

Ils se sont échauffés doucement par la sortie d'une civière depuis le 1er étage de la maison dite « Decerf » rue de la Commanderie puis ils ont procédé à l'évacuation d'une « victime » depuis le haut du clocher de l'église.

Les enfants de l'école et les adultes qui ont assisté à cet exercice avaient les yeux écarquillés et emplis d'admiration pour ces pompiers qui risquent leur propre vie pour sauver la nôtre.

Immense bravo et merci à eux pour leur dévouement.



Octobre Rose – Randonnée Pédestre du 22 Octobre 2023

Par Edouard DONIO



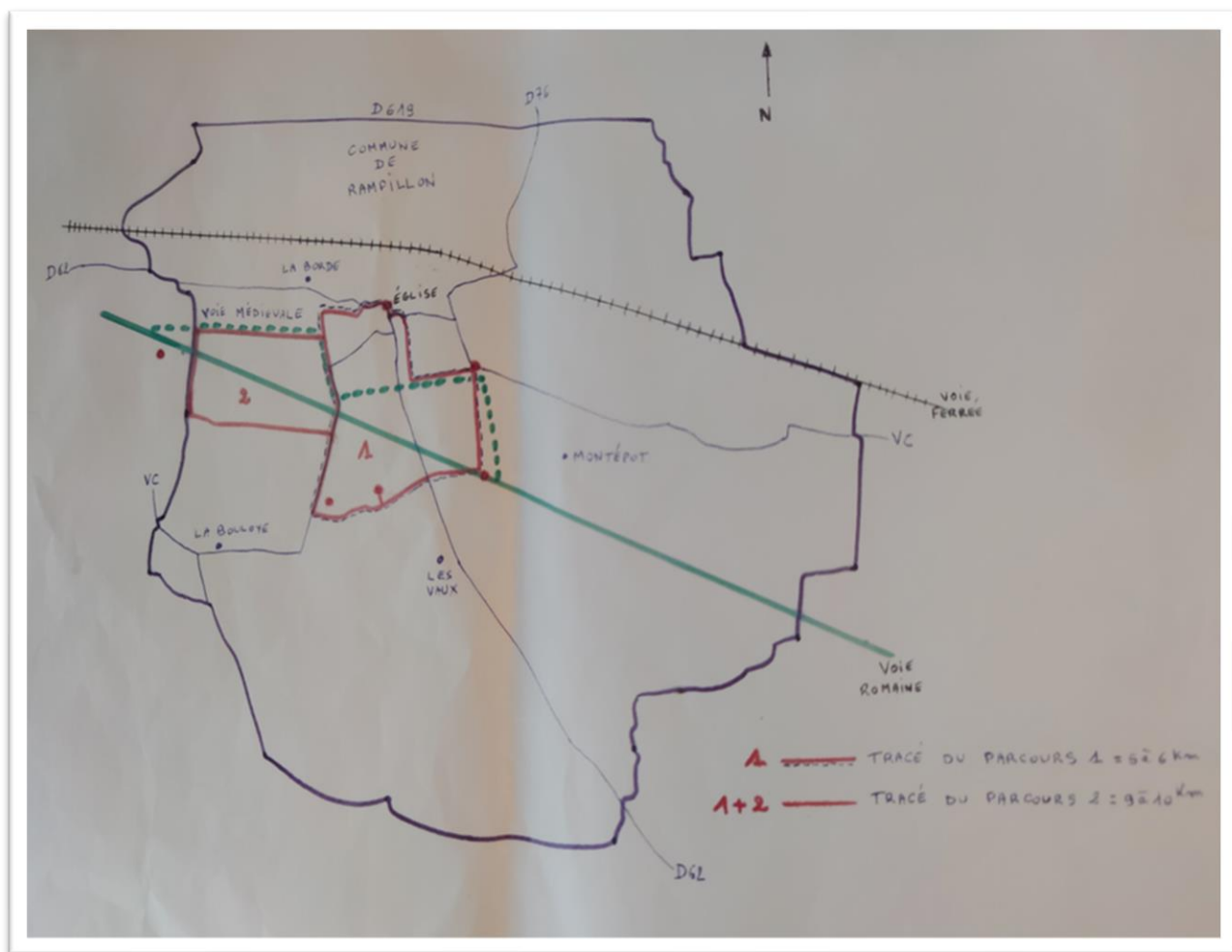
Une Randonnée Pédestre va démarrer de Eglise à 13h45 pour un départ effectif à 14h00.

Sur le premier parcours (5 à 6 km), il vous sera présenté le tracé de la voie médiévale et gallo-romaine, la Pierre Percée, le site Gallo-romain de la mal-mariée, le parcours pédagogique de la zone humide, le site des gouffres puis retour à l'église.

Sur le deuxième parcours (4 à 5 km), vous découvrirez la haie de la brie et l'emplacement d'une forteresse médiévale puis retour à l'église.

Si vous voulez y participer, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Bon parcours à tous !



Le Planning des activités séniors de Octobre à Décembre 2023

Par Marie DENUAULT

Dates	Activités	Horaires	Salles	Adresse
29/09/2023	Pilates	14h00 - 15h00	Communale	1, rue de l'Etang
02/10/2023	Sophrologie	14h30 - 15h30	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
06/10/2023	Jeux divers (cartes etc...)	14h00 - 16h00	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
13/10/2023	Pilates	14h00 - 15h00	Communale	1, rue de l'Etang
20/10/2023	Jeux divers (cartes etc...)	14h00 - 16h00	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
06/11/2023	Sophrologie	14h30 - 15h30	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
10/11/2023	Pilates	14h00 - 15h00	Communale	1, rue de l'Etang
17/11/2023	Jeux divers (cartes etc...)	14h00 - 16h00	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
24/11/2023	Pilates	14h00 - 15h00	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
01/12/2023	Jeux divers (cartes etc...)	14h00 - 16h00	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
04/12/2023	Sophrologie	14h30 - 15h30	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
08/12/2023	Pilates	14h00 - 15h00	Communale	1, rue de l'Etang
15/12/2023	Jeux divers (cartes etc...)	14h00 - 16h00	Garderie	1, rue de l'Orme du Bouin
22/12/2023	Pilates	14h00 - 15h00	Communale	1, rue de l'Etang

COORDONNEES & MODALITES

La séance de PILATES est animée par Sophie LERCHE (06.10.78.61.52) ; La Sophrologie est animée par Claudine FUGIER (07.82.63.07.99) ; Les jeux divers sont animés par Marie et Aniche (06.60.40.20.69 et 06.11.31.80.78).

L'atelier Mémoire qui était programmé ce 4ème trimestre 2023 est reporté du 09 Janvier au 19 mars 2024, tous les mardis de 10h à 12h, salle de la garderie, 1, rue de l'Orme du Bouin. Ateliers entièrement gratuits.

Les ateliers sont entièrement gratuits sauf les séances de Sophrologie où il vous sera demandé une participation annuelle de 80 € (140 € pour un couple – Il est possible également de régler à la séance pour 1 personne 10€ et pour 1 couple 15€ (les chèques doivent être libellés à l'ordre de MME FUGIER) et pour les séances de Pilates 90 € (Chèque à l'ordre de Association Néo Pilates).

La Zone tampon humide (Z.T.H.A.)

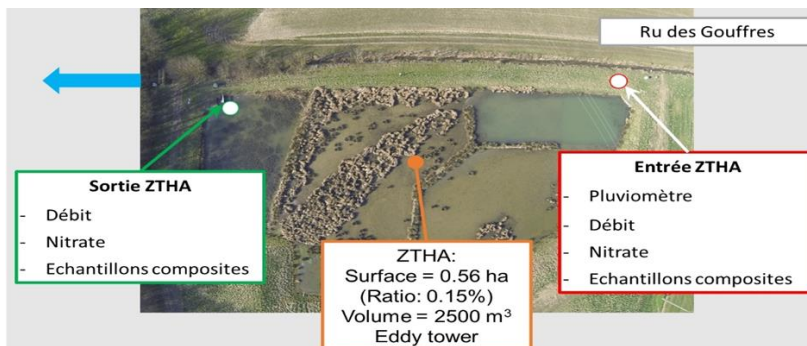
Par Edouard DONIO

Pour limiter la pollution diffuse, deux petites ZTHA (0,2 ha) ont été créées et une autre de 0,5 ha a été installée en 2010 sur une parcelle, en amont des gouffres. Cette zone est gérée par le syndicat mixte des 4 vallées de la Brie et se trouve sur la route à proximité du hameau des veaux.

Elles sont essentielles sur ce bassin versant de 400 ha car l'eau s'infiltré directement dans la nappe de Champigny via des « gouffres ». L'aquifère de Champigny alimente en eau potable près de 2 millions de concitoyens.

40% des écoulements du cours d'eau, où sont évacués les eaux de drainage, sont interceptés dans la zone tampon, grâce à l'action des agriculteurs, avant de rejoindre à nouveau le ru.

L'efficacité de la ZTHA dans la réduction des pesticides oscille d'une année sur l'autre, allant de 55% à 25%. De plus, du côté des nitrates, il y a une élimination de près de 2 tonnes (10% du flux annuel).



La Mutuelle Communale, Rampillon ville solidaire



Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif négocié. Ainsi, les seniors, les travailleurs non-salariés bénéficient d'une réduction de 25 % sur les cotisations, les autres bénéficient d'une réduction de 15 %.

Tous les habitants peuvent y souscrire, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Avec le réseau de partenaires, les assurés font des économies grâce à des tarifs négociés (jusqu'à 60 % de réduction avec le réseau d'opticiens).

Le conseiller se déplace à domicile et s'occupe de toutes les formalités administratives.

Si cela vous intéresse, faites-vous connaître en prévenant la mairie ou en posant une question lors du prochain Conseil Municipal, et nous organiserons une réunion avec le référent local.

Le réflexe est à tout âge, Rampillon aime nos seniors



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

Salade de lentilles au saumon façon crumble

Par Edouard DONIO



Ingédients :

100 g de Saumon fumé
 250 g de Lentilles vertes du PUY
 1 Oignon violet ; 200 g Oignons croustillants
 5 brins de Coriandre
 1 filet Huile au citron URSINI
 1 filet de Vinaigre de Banyuls
 1 cuillère à soupe d'huile
 Fleur de sel ; poivre.

Préparation :

Faire cuire les lentilles 20-25 mn en démarrant la cuisson à l'eau froide. Egouttez-le.

Assaisonnez-les quand elles sont tièdes, les parfums et les saveurs des épices et condiments se développent beaucoup. Versez l'huile et le vinaigre, assaisonnez de fleur de sel et de poivre du moulin. Ajoutez l'oignon violet haché juste sauté quelques instants dans l'huile. Mélangez, puis ajoutez le saumon effiloché et les brins de coriandre ciselés.

Répartissez la salade dans des verres ou des petites coupelles, recouvrez d'une couche d'oignons croustillants.

Sudoku diabolique

Par Edouard DONIO

			5	4				
	3			6		2	8	9
7	8	1			3		5	
3		7	6	1		8	4	
	4	6		5	2	9		7
	1		9			7	6	4
9	7	5		2			3	
				3	7			

7				4			1	
6	9		7					
4			2				3	9
2			9				8	
9	5		6		1		2	3
	7				4			6
1	3				7			8
					6		7	5
	6			8				1



[#Rampillon-Les solutions](#)



Mairie

1 Rue de l'Orme du Bouin,
77370 RAMPILLON



01 64 08 06 17 / 01 64 08 15 78



mairie@rampillon.com



www.facebook.com/rampillon77



Panneau Pocket

Rampillon-77370

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 16h00 à 19h00

Mardi - jeudi - vendredi de 13h30 à 17h00



Votre Maire et vos élus,

Vous reçoivent en mairie



Pharmacie de garde

www.monpharmacien-idf.fr

La nuit, les coordonnées de la pharmacie de garde de nuit vous seront communiquées par votre gendarmerie de proximité.



Smetom-Geeode

ZI Route départementale 619
77370 NANGIS

www.smetom-geeode.fr



01 64 00 26 45



Brie Nangissienne

4 Rue René Cassin
77370 Nangis

www.Brienangissienne.fr



01 64 01 13 82

Collecte en porte à porte des déchets ménagers

N'oubliez pas de sortir votre bac la veille

COLLECTE ORDURES
MENAGERES

TOUS LES MARDIS



COLLECTE TRI
SELECTIF

VENDREDI



DECHETTERIES
RESSOURCERIES

Sur présentation de la carte

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi

14h00-17h00

Mardi

9h00-12h30 | 14h00-17h00

Mercredi

9h00-12h30 | 14h00-17h00

Vendredi

9h00-12h30 | 14h00-17h00

Samedi

8h30-17h20

*** DATE DE COLLECTE ***

OCTOBRE 2023

Vendredi 06 | Vendredi 20

NOVEMBRE 2023

Vendredi 03 | Vendredi 17

DECEMBRE 2023

Vendredi 01 | Vendredi 15 |
Vendredi 29